



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT N° 2022-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lucie Riendeau, directrice générale de la Municipalité de Pike River à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 4 avril 2022, **le projet de règlement numéro N° 2022-05 édictant le code d'éthique des employés** ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement n° **2022-05 édictant le Code d'éthique des employés** sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 548, route 202, Pike River;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 2022-05 au bureau de la Municipalité de Pike River, aux heures d'ouverture du bureau ;

DONNÉ À PIKE RIVER, CE 11 avril 2022

  
Lucie Riendeau  
Directrice générale